

Commission : **ONU-Femmes**

Sujet : **Les droits des femmes sont-ils universels ou à géométrie variable ?**

Membres de l'État-major : **Clémence Garreau & Carla Martignano**

Position : **Présidentes**



Introduction

« L'égalité entre les sexes s'éloigne de plus en plus. Au rythme actuel, ONU Femmes la fixe à dans 300 ans », a dénoncé M. Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, dans le discours d'ouverture de la Commission de la condition de la femme (CSW) qui se tenait à New York du 6 au 17 mars 2023. Il constatait le recul des droits des femmes en prenant l'exemple de l'Afghanistan, où les talibans ont repris le pouvoir en août 2021 et où « les femmes et les filles ont été effacées de la vie publique ».

Et pourtant, le mouvement #MeToo, lancé il y a six ans, laissait espérer une vraie prise de conscience, propice à une transformation en profondeur des relations entre hommes et femmes. Si, face à cette libération de la parole, les défenseurs du patriarcat mènent aujourd'hui une contre-offensive aux multiples facettes dans les pays du Nord, ces réactions de crispation prennent une dimension d'autant plus violente dans les pays du Sud, comme l'illustre la répression en Iran contre le mouvement « Femme, Vie, Liberté » qui a explosé suite à la mort de la jeune Masha Amini sous les coups de la police des mœurs à Téhéran le 13 septembre 2022.

Il existe donc aujourd'hui un véritable *backlash* (retour de bâton) dans de nombreuses régions du monde, qu'il soit le fait des conservateurs ou de groupes intégristes, qui menace les acquis engrangés, aussi bien dans les pays du Nord Global (par exemple la remise en cause du droit à l'avortement aux Etats-Unis) comme dans le Sud Global (par exemple la sortie de la Turquie de la Convention d'Istanbul).

Néanmoins, il existe au niveau mondial des forces, qu'elles soient *top-down* comme celles des Nations unies, ou *bottom-up* comme celles que mettent en œuvre les luttes féministes dans les différents pays du monde, qui promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes et l'*empowerment* des femmes et des filles à tous les niveaux.

Ainsi, depuis les années 1970, les Nations unies ont intégré dans leurs politiques et stratégies le principe de l'égalité entre les sexes. Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU (2007-2016), a déclaré en 2015 : « Nous ne pouvons pas réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans obtenir des droits égaux pour la moitié de la population mondiale, en droit comme en pratique ». Les Objectifs du développement durable ont donc défini un Objectif spécifique pour les femmes, à savoir l'Objectif n° 5 qui veut « Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles ».

Mais toute la question réside dans le fait de savoir comment les différents pays mettent en œuvre des politiques et des stratégies pour arriver à accomplir cet objectif, ainsi que le respect des différentes conventions internationales pour les droits des femmes auxquelles la plus grande partie des pays du monde ont adhéré.

Les droits des femmes, qui sont la moitié de la population du monde, sont des droits humains et doivent être respectés en tant que tels. Ils sont donc universels. Néanmoins, la réalité est toute autre à l'échelle du monde. Aujourd'hui, dans aucun pays, une réelle égalité entre femmes et hommes a été atteinte. La mise en œuvre des droits des femmes ainsi que leur respect est donc à géométrie variable dans le monde.

Notre travail, au sein d'ONU Femmes, consistera donc à promouvoir les droits universels des femmes et l'égalité entre les sexes, tout en tenant compte des conditions réelles d'existence des femmes partout dans le monde.

Définitions des termes clés

Émancipation des femmes : action des femmes visant à se détacher de stigmates et de la domination masculine avec un souhait d'indépendance.

Valeurs universelles : valeurs partagées par tous les individus s'étendant au-delà des frontières et des cultures et durable dans le temps.

Féminisme : le féminisme est un mouvement qui vise à obtenir l'égalité entre l'homme et la femme.

Féminisme intersectionnel : féminisme visant à combattre toutes les oppressions pouvant subir les femmes vis-à-vis de leur sexes, leur orientation sexuelle, leur origine, leur ethnie...

Féminisme universaliste : féminisme qui insiste sur les discriminations subies par les femmes, partout dans le monde, du fait de leur sexe ; ces féministes soutiennent qu'il existe une manière universelle de militer pour toutes les femmes du monde, contrairement aux intersectionnelles qui se penchent sur les situations particulières donnant lieu à des discriminations multiples (femmes noires, femmes lesbiennes, etc.).

Féminisme différentialiste : repose sur le fait que les hommes et les femmes sont différents biologiquement, que les femmes possèdent des caractères propres et innés.

Empowerment : La notion qui désigne l'accès à plus de pouvoirs des catégories les plus défavorisées : les femmes, les pauvres ou les minorités ethniques ou sociales. Quand elle est traduite en français, la notion d'*empowerment* devient "pouvoir d'agir" ou "autonomisation" ; elle désigne à la fois un processus et un résultat.

Backlash : Cette expression est entrée dans le langage courant pour désigner les réactions des parties conservatrices et masculinistes de la société face aux progrès des droits des minorités et en particulier ceux des femmes.

Approches top down vs. bottom up : Une approche *top down*, descendante (on dirait aussi en français verticale ou hiérarchique), reflète une conception traditionnelle du pouvoir. Les ordres émanent d'en haut pour être appliqués à chaque échelon par une autorité subalterne. Dans l'approche *bottom up*, ascendante (ou parfois horizontale), les innovations et les idées émaneraient de la base pour être transmises aux autres composantes de l'entité considérée, le sommet ne jouant plus que le rôle de courroie de transmission entre les parties. Ce fonctionnement vise l'autonomisation (*empowerment* en anglais) de la base.

Les Nations Unies : des stratégies top-down pour arriver à l'égalité entre femmes et hommes

Aujourd'hui, les droits des femmes sont une préoccupation mondiale majeure, ce qui n'a pas toujours été le cas. Les Nations unies (NU) ont joué un rôle important dans la promotion et l'avancée des droits des femmes dans le monde. Ainsi, depuis sa fondation, les NU ont contribué à façonner les relations internationales, mais c'est surtout à partir des années 1970 qu'elles vont se focaliser sur les droits des femmes en organisant la première conférence mondiale sur les femmes au Mexique en 1975 et en déclarant la Décennie des Nations unies pour la femme (1975-1985). Trois autres réunions mondiales ont suivi : Copenhague en 1980, Nairobi en 1985, et Beijing en 1995. Cette dernière a marqué un tournant important dans le Programme mondial pour l'égalité des sexes et est considérée comme un des outils juridiques les plus stratégiques pour les femmes. Adopté à l'unanimité par 189 pays, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing fixe des objectifs et des actions stratégiques pour la promotion des droits des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, et cette convention est actuellement revue tous les 10 ans.

Le système des NU comprend aussi différentes instances impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des droits des femmes dont la Commission de la condition de la femme (CSW), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme.

Depuis 2010, l'ONU s'est dotée d'une entité spécifique sur les droits des femmes, ONU Femmes, qui regroupe plusieurs instances préexistantes et a principalement pour rôle d'appuyer des organes intergouvernementaux (tels que la CSW) dans l'élaboration de politiques, de règles et de normes mondiales, d'aider les États membres à appliquer ces règles et de diriger et coordonner le travail du système des NU sur l'égalité des sexes.

Les approches avec lesquelles les Nations unies ont mis en place les stratégies pour promouvoir les droits des femmes ont évoluées avec le temps : dans les années 1970, c'était une approche introduite principalement par des féministes libérales et qui se concentrait sur la participation et l'accès des femmes à l'économie. Cette approche, connu sous le nom de Femmes dans le Développement (Women in Development – WID), avait une orientation purement économique : elle ne remettait pas en question la modernisation ni la question des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes et faisait reposer la responsabilité du développement et de la croissance sur la capacité économique des femmes.



En République démocratique du Congo, en 2016

Si on prend l'exemple du rôle des femmes dans l'agriculture en Afrique sub-saharienne, on constate que ce qui a permis d'améliorer la productivité associé aux notions occidentales dominantes sur ce qui doivent être les tâches féminines appropriées, a en fait facilité le monopole des hommes sur les nouvelles technologies et les cultures commerciales, reléguant les femmes aux méthodes traditionnelles et à l'agriculture de subsistance. En offrant aux filles de meilleures formations et de nouveaux modèles à suivre, il devenait possible de mieux les intégrer au marché et à l'économie globale. C'est aussi cette approche qui a conduit le Congrès américain de décider en 1973 que USAID (l'agence du gouvernement des États-Unis chargée du développement économique et de l'assistance humanitaire dans le monde) devrait désormais inclure les femmes dans tous ces futurs programmes de développement.

Dans les années 1980, l'approche WID, de plus en plus critiquée par des militantes du Sud global, a été concurrencée par les approches Femmes et développement (Women and Development - WAD), puis, Genre et Développement (Gender and Development - GAD) sous l'impulsion de féministes socialistes. Cette approche a été un tournant important car il substitue au concept de « femmes » celui de « genre » qui met en perspective les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes ainsi que le système patriarcal et néolibéral qui fait en sorte que dans tous les pays de monde, les femmes ont été systématiquement assignées à des rôles inférieurs et/ou secondaires. Elles ont donc plaidé pour l'autonomisation des femmes, et non leur intégration dans les processus de développement qui, selon elles, reposaient sur les inégalités entre les économies industrialisées du Nord et les pays pauvres du Sud. L'approche GAD s'attaque donc aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes plutôt que de mettre en œuvre des stratégies à court terme du système néolibéral existant.

La parution en 1987 de l'ouvrage *Development, crises and alternatives visions : Third World women's perspectives*, de Gita Sen et Caren Grow, a mis en lumière le travail novateur pour l'époque du réseau DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) qui réunit des chercheuses, des militantes et des responsables politiques féministes. Il apporte une nouvelle vision des pays du Sud sur le programme mis en place par l'ONU, mettant notamment en avant la notion d'*empowerment*, qui désigne le processus par lequel l'individu s'émancipe, s'autonomise, et se traduit notamment par la volonté d'un groupe discriminé d'acquiescer un statut et une représentation politique. Les auteures dénoncent l'approche trop « occidentale » de la problématique en accroissant le pouvoir économique des femmes par le biais de projets destinés à générer des revenus, alors que le principal problème des femmes du Sud est leur manque d'intégration économique au processus de développement. Pour les féministes de

WID, WAD & GAD			
	WID	WAD	GAD
Origin	Early 1970s Post WW II phenomena Term articulated by American Liberal Feminists	Mid 70s as a critique of modernization theory and WID	In the 1980s
Theoretical base	Linked with Modernization Theory- Targets individuals as the catalyst for social change, no structural change	Dependency theory	Socialist Feminist thinking
Approach	Seeks to integrate women into the development process	Seeks to involve women as active participants of development	Seeks to empower women and transform unequal relations between women and men
Focus	Women	Women	Men

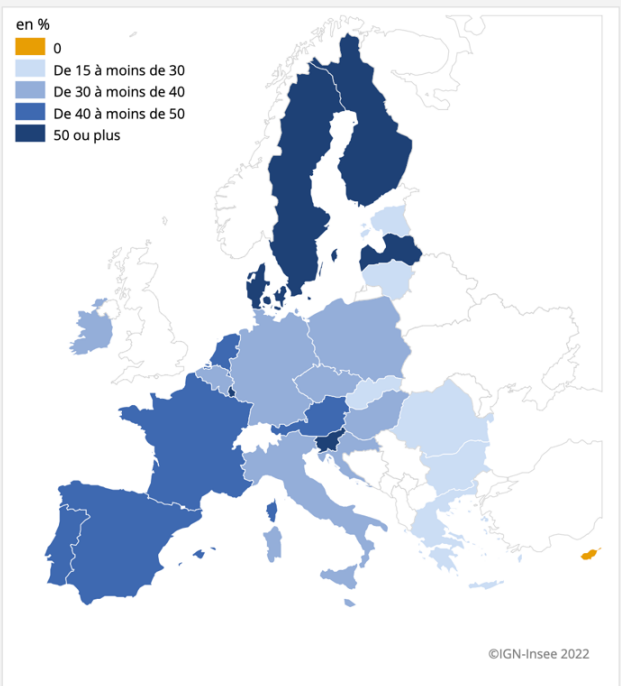
DAWN, il est primordial d'envisager une transformation radicale des structures économiques, politiques, légales, culturelles et sociales en tenant compte de l'origine ethnique, de la classe sociale ou de l'âge. Grâce à cet ouvrage, de nombreux travaux féministes centrés sur la notion d'*empowerment* ont été publiés, notamment en Asie du Sud-Est et en Amérique latine dans les années 1990, favorisant l'intégration progressive de ces idées dans les discours dominant sur les femmes et le développement. La conférence du Caire en 1994 est la première où le terme gagne en visibilité et où des réseaux activistes féministes comme DAWN placent les droits sexuels et l'*empowerment* des femmes au cœur des problématiques de la population, en mettant en avant des notions comme celle de « santé reproductive ».

C'est aussi dans la continuité de l'approche GAD que la question de l'égalité des genres est intégrée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En effet, avec la conférence des Nations Unies tenue l'année suivante à Beijing, le terme gagne l'ensemble des agences multilatérales et bilatérales de coopération internationale qui va permettre des initiatives en faveur de l'*empowerment* et l'égalité des sexes dans les pays du Sud. « Promouvoir l'égalité des sexes et l'*empowerment* des femmes » va également devenir l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adopté en 2000 par l'Assemblée générale de l'ONU qui fait désormais de l'égalité des sexes une dimension transversale devant être intégrée systématiquement dans toutes les institutions et programmes politiques de développement.

Les mouvements féministes dans le monde : des stratégies bottom-up pour changer structurellement les inégalités entre femmes et hommes

Les mouvements féministes quant à eux, contribuent, tant au Nord Global qu'au Sud Global, à veiller que les conventions internationales et régionales ainsi que les lois nationales soient appliquées et mis en place par leurs gouvernements, et luttent pour qu'une égalité réelle et structurelle entre femmes et hommes soit atteinte. En Europe, on parle de trois vagues féministes : la première vague qui va de la fin du 19^e siècle jusqu'à la moitié du 20^e siècle environ était surtout axée sur l'acquisition du droit de vote et le droit au travail pour les femmes, dont les suffragettes étaient les figures de proue. Ce combat s'est prolongé par la prise de conscience d'une sous-représentation des femmes dans la vie politique, et plus généralement dans les instances décisionnelles, qu'elles soient politiques, économiques ou culturelles. Aujourd'hui, dans 46 pays, les femmes occupent plus de 30 % des

Figure 1 - Part des femmes au Parlement européen au quatrième trimestre 2021



Note : part nulle pour Chypre.

Lecture : au quatrième trimestre 2021, les femmes occupent 50 % des sièges danois au Parlement européen.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Source : EIGE (European Institute for Gender Equality).

sièges dans au moins une chambre du Parlement national, plus précisément 36 % en Amérique latine, mais seulement 18 % en Afrique du Nord et au Moyen Orient. Et au rythme actuel, la parité entre les sexes dans les instances législatives nationales ne sera pas atteinte avant 2063. La mise en place de quotas de femmes a largement contribué aux progrès réalisés au fil des ans. Dans les pays où des quotas de candidats sont prévus par la loi, la représentation des femmes est supérieure de 5 et 7 points de pourcentage dans les parlements et les collectivités locales, respectivement, par rapport aux pays qui ne disposent pas d'une telle législation.

La deuxième vague, qui débute après la Deuxième Guerre mondiale et s'accélère au tournant des années 1970, est caractérisée par un féminisme radical, qui remet en cause le système patriarcal, se bat pour les droits reproductifs et sexuels des femmes, et a comme slogan « le privé est politique ». L'ouvrage de Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, paru en 1949, proclame qu'« on ne naît pas femme, on le devient », et fait figure de manifeste pour ces nouvelles féministes. Pour l'historienne Christine Bard, « La première vague parlait de droit, la deuxième de libération ; la première vague croyait à la transformation juridique de la condition féminine, la deuxième à la révolution des mentalités et des consciences. Dans les années 1970, les femmes, malgré les réformes législatives, continuent à se heurter à des préjugés sexistes dans la famille comme dans le monde du travail. C'est à cette oppression « patriarcale » que les féministes veulent mettre fin. » Les femmes luttent notamment pour obtenir le droit à disposer de leurs corps (« droit de contrôler leur utérus », donc à l'avortement, et médiatisation autour des violences patriarcales).

La troisième vague enfin, parti des femmes noires des États-Unis, va être portée surtout par des militantes issues de groupes minoritaires (femmes racisées, lesbiennes, prostituées...) : elles ne se reconnaissent pas dans le féminisme « blanc » des femmes du Nord Global, considérant que celles-ci n'ont pas pris en compte et/ou sous-estimées les différentes oppressions auxquelles les femmes du Sud Global ont toujours été exposées et contre lesquelles elles se sont toujours battues (et dont les luttes n'étaient pas pris en compte dans le Nord global). De ces critiques diverses émerge la notion d'« intersectionnalité » : les femmes subissent plusieurs oppressions qui peuvent se cumuler, de sexe, de classe, de « race », d'orientation sexuelle... et toutes ces oppressions doivent être prises en compte.



En Amérique latine aussi, le féminisme décolonial, porté notamment par les théories de la philosophe argentine Maria Lugones, pose le constat de l'existence de mondes pluriels, opposés à la vision caractéristique de la modernité occidentale qui est celle d'un sujet universel, énoncé comme étant neutre, mais qui est en réalité blanc, masculin et eurocentré. Pour la Brésilienne

Helena Silvestre, « lorsque nous remettons l'universalité en question, nous [refusons] que quelque chose s'arroge le droit d'englober toutes les diversités et d'exprimer toutes les différences. Le féminisme dont je proviens, où ma vie et mon histoire trouvent leur place, est traversé par ma condition de femme afro-indigène, périphérique et favélisée ».

Il n'existe donc pas UN féminisme, mais DES féminismes (libéral, marxiste, universaliste, différentialiste ou essentialiste, intersectionnel, décolonial, radical, éco-féminisme...). Ils divergent dans leurs stratégies et approches, mais coïncident dans leurs objectifs : l'égalité entre femmes et hommes ou entre les genres.

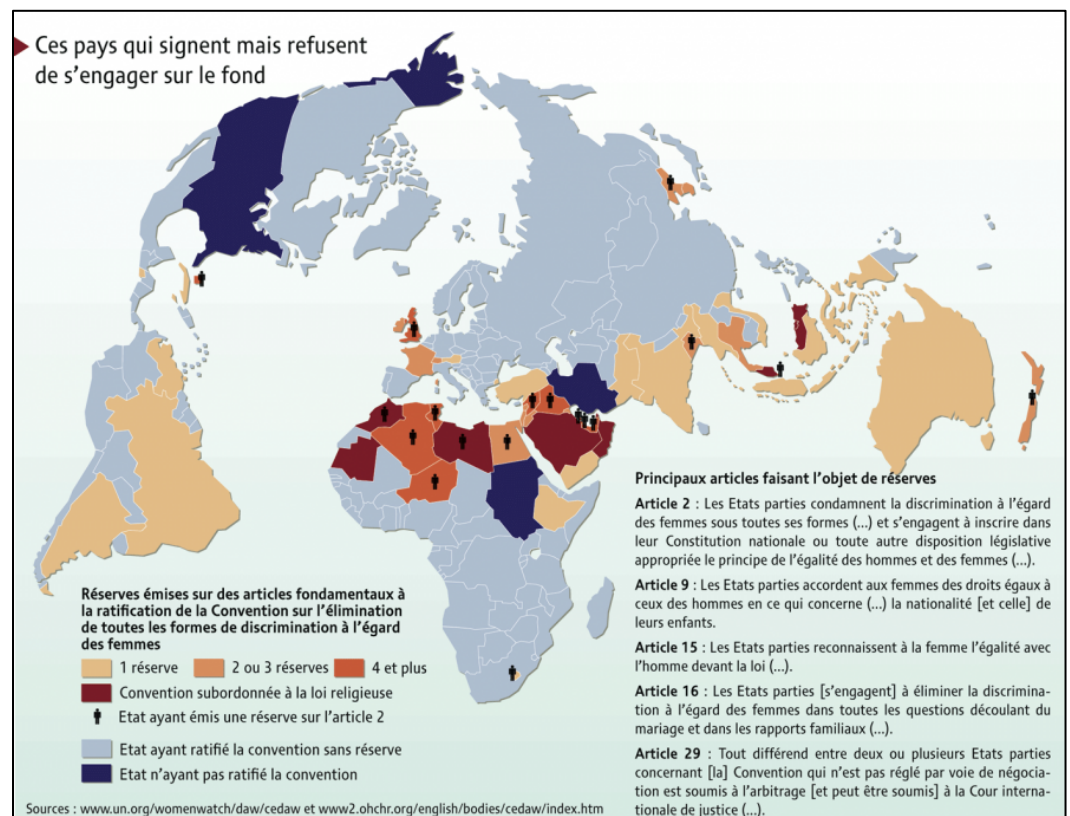
Les droits des femmes sont des droits humains

La Déclaration de Vienne de 1993 stipule que « Les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne ». Les droits humains sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. Leur promotion et leur protection doivent être considérées comme un objectif prioritaire des Nations unies. Les États ont pour devoir de promouvoir et protéger tous les droits humains et toutes les libertés fondamentales, quel que soit le système politique, économique ou culturel.

Dans ce sens, on peut affirmer que les droits de femmes, sont des droits universels.

Pour autant, tous les pays n'ont pas adhéré aux différentes conventions sur les droits des femmes, et ceux qui l'ont fait n'ont pas toujours mis en œuvre ces accords, ou ont émis des réserves. Ainsi, en ce qui concerne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW en anglais), adoptée en 1979, les Etats-Unis sont la seule démocratie à l'avoir signée mais

toujours pas ratifiée, au nom des « valeurs familiales » mises en avant par les Républicains, et si la grande majorité (85 %) des constitutions des États parties garantissent l'égalité générale des droits des femmes, 7% des constitutions permettent que le droit coutumier ou religieux remplace les dispositions constitutionnelles.



Les droits des femmes : à géométrie variable dans le monde

Néanmoins, leurs applications et leurs respects diffèrent énormément d'un pays à un autre, d'une région à une autre dans le monde. Aucun pays n'a atteint aujourd'hui une égalité réelle. Dans les pays du Nord, on peut dire que la plupart des pays ont une égalité formelle, néanmoins, continuent à y exister des inégalités structurelles tels que des écarts salariaux entre femmes et hommes, des féminicides et des violences faites aux femmes pour en citer quelques-unes. Dans les pays du Sud Global, les droits des femmes sont souvent relégués au second plan par les États qui disent avoir d'autres priorités, quand ils ne sont tout simplement pas pris en compte.

C'est dans ce sens que l'on peut affirmer que les droits des femmes sont aussi à géométrie variable, car tout dépend de la volonté politique des États pour mettre en œuvre des stratégies réelles pour faire avancer les droits des femmes.

Dans certains pays, les préjugés culturels et/ou religieux jouent un rôle important pour expliquer les faibles progrès en matière d'avancée dans l'égalité hommes-femmes. Le relativisme culturel qui caractérise ces sociétés suppose que les individus de cultures différentes vivent dans des mondes/univers différents et qu'ainsi les idéologies ne peuvent être comprises et utilisées que dans leur sphère respective. Ainsi, ce relativisme culturel présent dans certaines zones du monde freinerait l'émancipation des femmes.

Par exemple, dans des pays tel que l'Afghanistan, donner naissance à une fille est considéré comme une « malédiction ». Dès les premières heures de la vie de l'enfant, le comportement envers les filles est bien différent de celui envers les garçons. Ainsi ces filles ont plus de chance de souffrir de malnutrition, voire de violence lié à la « honte » que leurs parents éprouvent à leur égard. Malgré une nette amélioration, puisque deux tiers des régions en développement ont désormais atteint une égalité dans l'enseignement primaire, l'éducation des jeunes garçons est bien plus prioritaire que celle des petites filles.

Dans des pays tel que l'Inde, où l'avortement est autorisé, de nombreux parents préfèrent mettre fin à la grossesse s'il s'agit d'une fille. Les abandons ou infanticides, qui visent à favoriser la naissance ultérieure d'un garçon, sont également très fréquents. Ces inégalités se reflètent par exemple à travers la dot du mariage qui appauvrit la famille de la fille tout en enrichissant celle du garçon, confirmant la faible capacité de la fille à aider sa famille financièrement.

Les mariages forcés des filles, un phénomène forgé par la culture du pays, sont quant à eux toujours présents dans certaines sociétés. Au Niger, selon des chiffres de l'Institut national de la Statistique, plus de trois femmes sur quatre (77 %) sont mariées avant l'âge de 18 ans. Malgré une fixation de l'âge légal du mariage à 18 ans, nombreux sont les pays autorisant à se marier plus jeune avec l'accord de leurs parents. Ces mariages précoces peuvent être renforcés par la situation de chaque pays, affectés par des conflits, le changement climatique ou la pandémie de Covid-19, entraînant une augmentation de la pauvreté, donc des stratégies pour surmonter cette précarité existentielle. On peut cependant noter une diminution de plus de 40 % des mariages précoces en Asie du Sud.

Même aux États-Unis, le consentement d'un parent et l'approbation d'un juge suffit à marier une jeune fille parfois à peine âgée de 12 ans à un homme adulte. Le cadre légal qu'offre le mariage permet de décriminaliser les actes sexuels impliquant les enfants, ce qui favorise la « culture du viol » (comportement qui minimise, voire normalise le viol) dans le cadre du mariage (ce qu'on appelle le « viol conjugal »). La liberté étant sacrée aux États-Unis, les efforts de l'ancien sénateur de Californie Jerry Hill n'ont pas permis de modifier la loi.

Les défis au niveau mondial pour arriver à l'égalité entre femmes et hommes

Des grands et multiples défis au niveau mondial sont bien là. Un des plus grands est la différence entre obligation de moyens et obligation de résultat : en ce qui concerne les droits des femmes, le fait que l'on attende uniquement des États qu'ils « fassent des efforts » en vue d'atteindre l'égalité contribue à la difficulté de leur réalisation. Les États ont dès lors la facilité d'invoquer des difficultés en lien avec le contexte, les priorités, la culture du pays, ou les moyens dont ils disposent pour les mettre en œuvre. Le caractère non contraignant de certains instruments renforce ce problème : le manque de réelles sanctions en cas de non-application des normes ratifiées reste un problème non résolu, malgré la pression internationale et le plaidoyer mené par les organisations de femmes et les luttes féministes.

La résistance au changement en est une autre : la difficulté de mettre en œuvre l'égalité entre les hommes et les femmes relève aussi et surtout de la lenteur du changement des mentalités, des attitudes et des comportements. De nombreuses normes socio-culturelles continuent à saboter l'efficacité des lois, même lorsqu'elles existent et sont favorables à l'égalité de droits.

Les revendications des féministes suscitent même des réactions de la part des segments les plus conservateurs des sociétés du Nord comme du Sud, ce qui contribue parfois à des régressions (voir le concept de *backlash* théorisé par Susan Faludi dès 1991 dans son ouvrage *Backlash, la guerre froide contre les femmes*), comme on a pu le voir de manière spectaculaire avec la décision de la Cour Suprême américaine le 24 juin 2022 d'annuler l'arrêt *Roe v. Wade* de 1973 qui autorisait l'avortement, ce qui donne désormais à chaque État américain la possibilité de l'interdire. Cette contestation d'un droit chèrement acquis, on la retrouve dans certains pays d'Europe comme la Pologne où, depuis une récente loi de 2021, l'avortement est interdit même en cas de malformation du fœtus. Et en Italie, 71 % des médecins sont des « objecteurs de conscience » qui refusent de pratiquer l'interruption de grossesse, encouragés dans ce sens par l'actuelle cheffe du gouvernement italien, Giorgia Meloni dont la devise est « Dieu, famille, patrie ». Pour des raisons similaires, le président turc, Recep Tayyip Erdoğan, a décidé en juillet 2021 de retirer son pays de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, affirmant que ce traité « sape les valeurs familiales ».

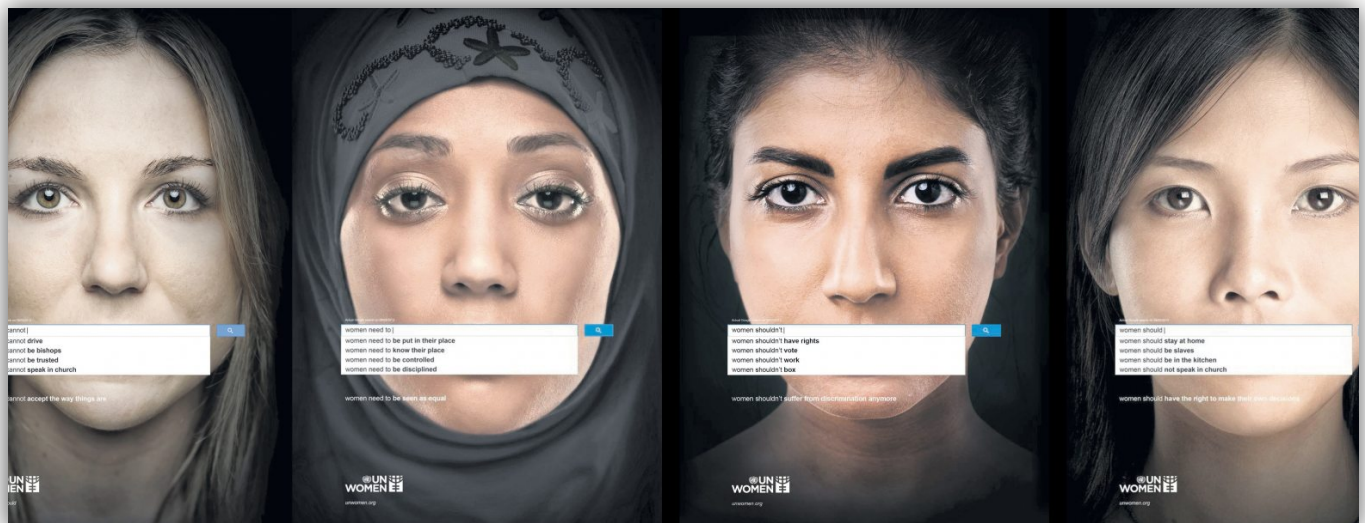
Une des affiches de la campagne publicitaire anti-avortement lancée par plusieurs organisations catholiques, en Pologne, en mars 2021.



Au-delà du cas extrême de l’Afghanistan depuis le retour des talibans au pouvoir en 2021, où les femmes ont disparu de l’espace public et se voient privées du droit élémentaire à l’éducation, on retrouve ce phénomène dans des pays comme le Sénégal qui a beau avoir signé nombre de traités et lois de défense des droits des femmes, ne respecte pas ses engagements en matière de parité comme on a pu le constater lors des élections locales du 23 janvier 2023, et se retrouve en 2021 à la 131^e place sur 190 pays selon l’indice d’inégalité de genre des Nations Unies. Ou encore en Corée du Sud, pays le moins bien classé de l’OCDE en ce qui concerne l’écart de salaire entre les hommes et femmes (32 %), où après l’écho retentissant provoqué par le mouvement #MeToo, notamment sur le harcèlement des hommes vis à vis des femmes sur internet ou via des photos sous les jupes ou dans les toilettes, les mouvements antiféministes et masculinistes sont repartis à l’offensive et gagné du terrain dans les sphères économiques et politiques, favorisant l’élection du très conservateur président actuel, Yoon Suk-Yeol, dont le parti conteste l’existence d’inégalités structurelles liées au genre, et s’est même engagé à renforcer les peines à l’égard des femmes pour diffamation.

Dans un rapport récemment publié, le 12 juin 2023, le PNUD constate qu’aucun progrès n’a été réalisé ces dix dernières années dans la réduction des préjugés sexistes. Par exemple, près de la moitié de la population mondiale (49 %) estime toujours que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques que les femmes, et seulement 27 % estiment qu’il est essentiel pour la démocratie que les femmes aient les mêmes droits que les hommes ; un quart de la population juge également justifiable pour un homme de battre sa femme, et 28 % estiment que l’université est plus importante pour les hommes. Des préjugés qui constituent des «obstacles» pour les femmes et conduisent à des «violations» de leurs droits. Le rapport met également en lumière la rupture du lien entre les progrès des femmes en matière d’éducation et l’émancipation économique. Les femmes sont plus qualifiées et plus instruites que jamais, mais même dans les 59 pays où les femmes sont désormais plus instruites que les hommes, l’écart de revenu moyen entre les sexes reste de 39 % en faveur des hommes.

Plus que jamais, pour lutter contre ces préjugés et cette menace d’un recul pour les droits des femmes, le combat des féministes reste essentiel, mais ne peut faire l’économie d’un engagement ferme des États à travers des législations incitatives et des politiques éducatives qui changent la perception des femmes dans la société. Si l’objectif est bien le même partout dans le monde, promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes, la question est de savoir si les politiques mises en œuvre doivent s’adapter aux contextes locaux, tenir compte des identités culturelles et de la place des femmes dans les différentes sociétés, ou s’il s’agit de promouvoir des politiques et des indicateurs communs à tous les pays.



Sources

État des lieux

<https://www.arte.tv/fr/videos/098814-007-A/le-dessous-des-cartes/> (Arte/Dessous des cartes, vidéo 12')

L'action des organisations internationales

<https://www.unwomen.org/fr> & <https://www.unwomen.org/fr/csw>

<https://unsdg.un.org/fr/5590-egalite-des-sexes-et-autonomisation-des-femmes> (autonomisation des femmes)

<https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/mdg-momentum> (OMD et progrès réalisés)

<https://medium.com/@DevonOMatthews/wid-wad-gad-or-what-9242552bb67e> (WID, WAD, GAD)

<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2008-2-page-67.htm> (femmes, genre et développement)

<https://focus2030.org/Etat-des-lieux-des-principaux-instruments-juridiques-internationaux-pour-la>

L'action des Etats, entre avancées et reculs

https://www.worldpolicycenter.org/sites/default/files/Gender_Fact_Sheet_CEDAW_FRN.pdf

<https://www.boell.de/en/2019/12/10/cedaw-and-usa-when-belief-exceptionalism-becomes-exemptionalism>

<https://www.geo.fr/geopolitique/droit-a-livg-dans-quels-pays-deurope-lavortement-est-il-interdit-restreint-ou-menace-212714#>

<https://www.femina.ch/societe/actu-societe/viol-pourquoi-voit-on-plus-de-plaintes-mais-moins-de-condamnations>

Préjugés et discriminations subies

<https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>

<https://news.un.org/fr/story/2023/06/1136017> (rapport du PNUD sur les préjugés sexistes)

<https://www.fillespasepouses.org/articles/20-years-see-a-decline-in-child-marriage-among-the-young-in-south-asia-but-older-girls-still-at-risk/>

Des féminismes

<https://roseaux.co/2020/03/les-differents-feminismes-en-france/>

<https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2023/02/DL200-Dossier-7.-Le-feminisme-un-universalisme.pdf>

<https://www.arretsurimages.net/articles/feministes-universalistes-contre-intersectionnelles-a-chaque-camp-ses-medias>

<https://www.arte.tv/fr/videos/106527-026-A/27/> (sur les effets et les limites de #MeToo, Arte, vidéo 45')

Le point de vue intersectionnel et décolonial

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/intersectionnalite> (voir notamment les trois pages de la bd)

<https://ancre-magazine.com/feminisme-musulmane-femmes-voilee-exclusion-et-racisme/>

<https://www.equaltimes.org/issu-des-mouvements-populaires-un?lang=fr>

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/17/francoise-verges-les-droits-des-femmes-sont-devenus-une-arme-ideologique-neoliberale_5424588_3212.html

Backlash : concept et réalité

<https://information.tv5monde.com/terriennes/retour-de-baton-ou-backlash-une-dynamique-mondiale-contre-les-droits-des-femmes-1855595> (voir notamment la vidéo)

<https://www.arte.tv/fr/videos/111792-007-A/idee-3d/> (vidéo Arte, 26')